



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dates du Conseil Municipal	Numéros de délibérations	Résultats	Objets
11/05/2023	Délibération n°1	Approuvée	Révision des tarifs des services d'Eau et d'Assainissement
11/05/2023	Délibération n°2	Approuvée	Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
11/05/2023	Délibération n°3	Approuvée	Retrait de la délibération D2023_04_009_DE du 7 avril fixant les taux des taxes foncières bâti et non-bâti ainsi que le taux de la taxe habitation des résidences secondaires
11/05/2023	Délibération n°4	Approuvée	Vote des taux des taxes foncières bâti et non-bâti ainsi que le taux de la taxe habitation des résidences secondaires
11/05/2023	Délibération n°5	Approuvée	Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Eau Potable
11/05/2023	Délibération n°6	Approuvée	Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales
11/05/2023	Délibération n°7	Approuvée	Choix d'un AMO pour la procédure d'instauration des périmètres D.U.P. de protection du captage d'eau potable de la source des Manches
11/05/2023	Délibération n°8	Approuvée	Examen de la demande de remise gracieuse de loyers pour la gérance du bar l'Excentrique

11/05/2023	Délibération n°9	Approuvée	Retrait de la délibération du 24 février 2023 concernant l'octroi de la protection fonctionnelle à monsieur le Maire
------------	------------------	-----------	--

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.